

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER
CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES

AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET CULTURES MARCHANDES
la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo
au Sud de Boundiali

X. LE ROY

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: A 21456 Ex: 2

COMMUNICATION AUX JOURNEES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
EN REGION DE SAVANE - KORHOGO 12-15 Avril 1976

Agriculture traditionnelle et cultures marchandes :
la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo
au Sud de BOUNDIALI

1 - PRESENTATION DE KARAKPO

1.1 - Le choix du village :

Situé à 25 km de BOUNDIALI, Karakpo a été choisi parmi les 78 villages du pays Sénoufo au sud de cette préfecture. Cette région est caractérisée par une densité démographique faible (7 habitants au km²). Karakpo a été retenu à partir de 3 critères : le nombre d'habitants, la répartition ethnique et la culture du coton. Bien que la population moyenne soit de 580 habitants, il a été préféré un village plus petit afin que les enquêtes ne soient pas trop lourdes à mener. Ainsi KARAKPO a-t-il 355 habitants. De plus, bien que 60 % des villages ne comprennent que des Sénoufo autochtones, il a semblé intéressant de retenir une communauté composée également d'une minorité Dioula, ceux-ci étant présents dans 36 % des cas, afin de pouvoir comparer les différences de comportement selon le groupe ethnique.

L'ensemble de la région est marqué par l'introduction du coton mais, la culture attelée n'y est que peu développée. Avec ses 48 ha en coton pour 1973, KARAKPO est représentatif de cette culture. Compte-tenu du rapport population du village sur population villageoise moyenne, cette superficie correspond à la surface moyenne en coton par villages pour la même année 1973 (87 ha)

Trois planteurs seulement y pratiquent la culture attelée. Le rendement de 967 kg/ha pour 1973 est voisin de la production moyenne (949 kg/ha).

1.2 - Une ségrégation ethnique

Les 355 habitants de KARAKPO sont répartis en 2 quartiers :

- des Sénoufo Gbatobélé, animistes, représentant 57 % de la population
- des Dioula musulmans d'origine Malinké : 36 %

Les étrangers, au nombre de 27 (8 %), se répartissent entre les 2 quartiers :

- 1 Sénoufo Gbato originaire du village voisin marié à 1 femme du quartier Sénoufo.

- 1 forgeron Sénoufo et sa famille (11 personnes)
- un ressortissant gambien et sa femme (4 personnes)
- un peulh isolé cultivant uniquement 1 parcelle d'arachide
- le berger peulh et sa famille (6 personnes).

Les 2 familles Sénoufo habitent dans le quartier de même ethnie, tandis que les 3 autres sont dans le quartier Dioula. Seul le berger Peulh, conduisant le troupeau villageois, n'exerce aucune activité agricole. La ségrégation entre les 2 groupes ethniques est nette. Elle existe à différents niveaux :

- la langue : la plupart des villageois connaissent les 2 langues mais certains ne parlent pas celle du groupe ethnique auquel ils n'appartiennent pas.
- la religion : tous les Dioula sont musulmans alors qu'aucun Sénoufo autochtone ne l'est, ces derniers étant exclusivement animistes. Le Poro, toujours en vigueur, a une grande importance dans l'organisation sociale Sénoufo.
- l'habitat : à chaque groupe ethnique correspond un quartier distinct.
- l'utilisation des terres : Sénoufo et Dioula regroupent leurs champs par ethnie pour chaque type de culture. Cette séparation souffre quelques exceptions, mais apparaît nettement au niveau du terroir.
- le système agricole : des différences existent, que ce soit au niveau de la répartition des cultures, de la durée d'utilisation des terres ou des successions pratiquées
- l'entraide entre unités d'exploitation : les échanges de travail s'effectuent uniquement au niveau du quartier.
- la différence d'attitude vis-à-vis de l'extérieur : les Dioula sont plus sensibles à l'innovation technique (cas pour la culture attelée) et recherchent plus à dégager des ressources monétaires. De plus les Sénoufo sont moins touchés par l'exode : 14 % d'entre eux contre 36 % pour les Dioula.

Le pourcentage est, pour les hommes de 11 à 45 ans, respectivement de 36 % pour les Sénoufo et de 62 % pour les Dioula.

2 - L'UNITE D'EXPLOITATION, UNITE ECONOMIQUE DE BASE

L'unité économique de base est le SEGNON (Sénoufo GBATO) que l'on traduira par le terme "unité d'exploitation". C'est dans le cadre de cette dernière que se réalisent les fonctions de production et de consommation.

2.1 - Unité de Production :

Le SEGNON correspond tout d'abord à l'unité de production. Il rassemble des individus travaillant sur le même champ collectif (SEKPOHO, littéralement le grand champ), sous l'autorité du plus âgé d'entre eux de sexe masculin. Au champ collectif s'ajoutent les champs individuels (SEPLE, le petit champ), cultivés par certains membres de l'unité en plus du travail sur le champ collectif.

2.2 - Unité de consommation :

L'unité de production coïncide avec l'unité de consommation. Les membres d'une même unité d'exploitation mangent ensemble, généralement les deux sexes séparément, le repas étant préparé à tour de rôle par les femmes à partir des produits des champs collectifs, stockés collectivement et gérés par le chef d'exploitation.

2.3 - Un habitat diffus :

Généralement peu éloignées les unes des autres, les cases d'une même unité d'exploitation ne forment pas une unité d'habitation. Seul le quartier peut être considéré comme tel.

2.4 - Unité basée sur la parenté :

L'unité d'exploitation regroupe des individus apparentés en ligne paternelle et, uniquement chez les Sénoufo, en ligne maternelle. Elle comprend généralement le chef d'exploitation, sa ou ses femmes et leurs enfants, son ou ses frères de même père, leurs épouses et enfants.

Chez les Sénoufo, s'ajoute parfois un neveu utérin du chef d'exploitation. Chez ces derniers, la filiation est bilinéaire à tendance matrilineaire. Le 2^e fils d'une femme peut être pris en charge par le frère de même mère

- (1) Dans la suite de ce texte, le terme Sénoufo recouvre uniquement les Sénoufo autochtones, la qualité d'étranger étant spécifiée dans les autres cas.
- (2) Tous les chiffres indiqués, qu'ils concernent la population ou les cultures correspondent à la situation au 1er septembre 1975.

de celle-ci et travailler pour lui. Ce neveu a alors les mêmes droits que les autres membres de l'unité d'exploitation. Cette pratique tend cependant à disparaître.

Peuvent également faire partie de l'unité d'exploitation, la mère veuve du chef d'exploitation, une soeur non mariée ou divorcée.

L'unité d'exploitation peut à tout moment se scinder si un ou plusieurs de ses membres le désirent.

2.5 - Une taille variable :

- Le document n° 1 montre que l'importance des unités d'exploitation varie de 1 à 35 personnes, se limitant dans le cas d'un étranger à un homme célibataire, pouvant correspondre à un ménage ou au contraire grouper jusqu'à 4 ménages.

Dans 31 % des cas, l'unité d'exploitation comprend moins de 5 personnes ; dans 62 % des cas moins de 10 personnes et dans 82 % des cas moins de 20 personnes.

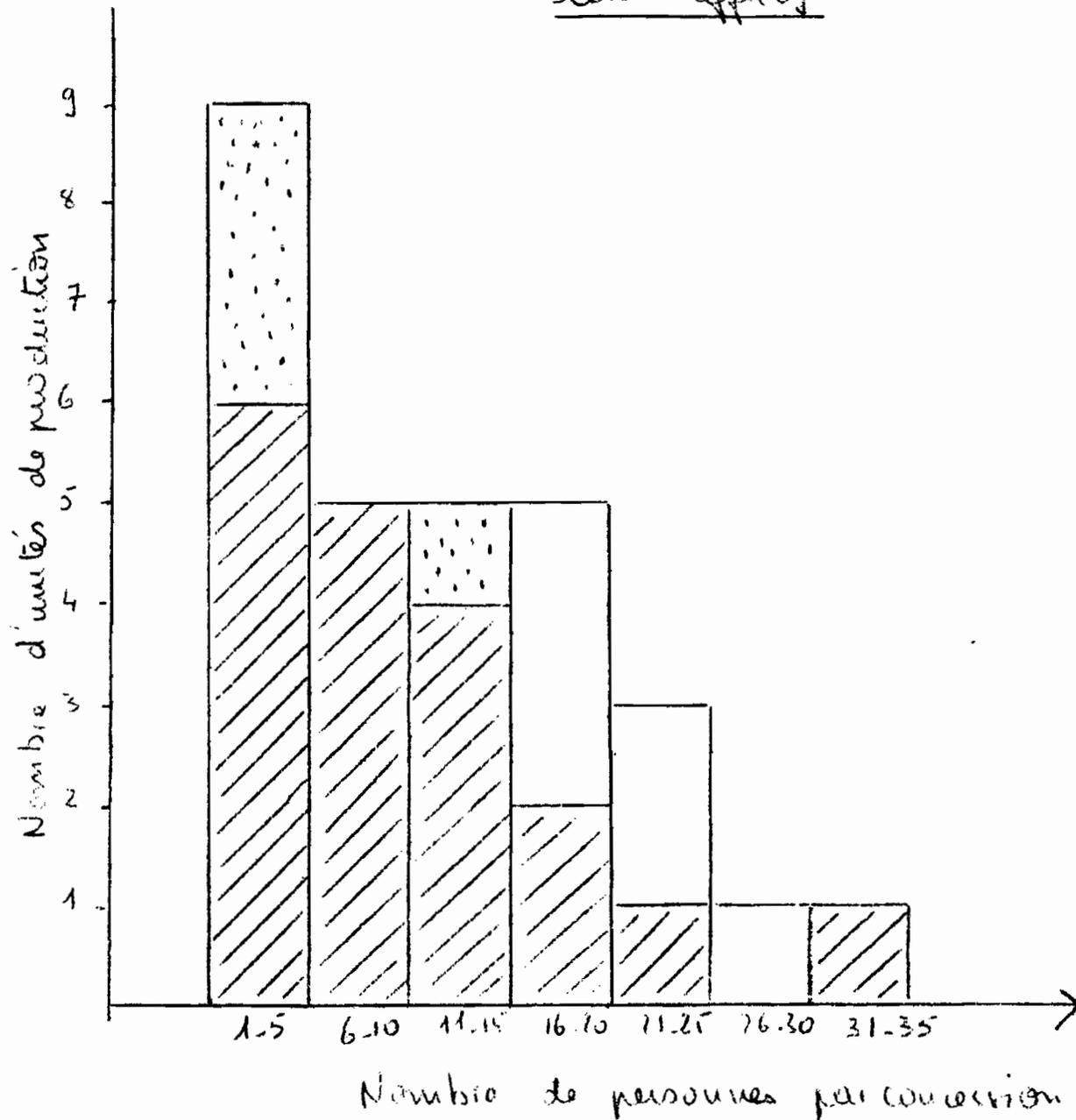
Le tableau ci-dessous indique la taille moyenne des unités d'exploitation par ethnie

	Population moyenne par unité de production	Nombre d'individus de plus de 10 ans en activité	Nombre de 15-59 ans en activité	Nombre d'unités de production
SENOUFO	10,7	5,9	4,6	19
DIOULA	21,2	10,1	7,8	6
Total autochtones	13,2	7,0	5,4	25
ETRANGERS	4,5	3,5	3,5	4
TOTAL KARAKPO	12,0	6,5	5,1	29

Il met en évidence que l'unité d'exploitation comprend deux fois plus de personnes chez les Dioula que chez les Sénoufo. Il apparaît également que l'unité d'exploitation est très petite pour les étrangers.

Repartition des unités d'exploitation selon leur effectif.

Document N° 1



	Moyenne	Nbre d'unités
SENOUFO	10,7	19
DILOULA	21,2	6
TOTAL AUTOCHTONES	13,2	25
Etrangers	4,5	4
TOTAL KARAKPO	12,0	29

Etrangers 

Dioula 

SENOUFO 

La proportion d'actifs est supérieure chez les Sénoufo, moins touchés que les Dioula par l'exode vers le sud : 55 % d'individus de plus de 10 ans en activité (actifs réels) pour les premiers, contre 48 % pour les seconds ; 43 % de personnes âgées de 15 à 59 ans pour les Sénoufo et 36 % pour les Dioula.

Ces deux proportions sont par contre élevées pour les étrangers (78 % dans les deux cas), ceux-ci n'ayant pas de vieux parmi eux.

3 - UNE AGRICULTURE HETEROGENE

3.1 - L'assolement :

Nous entendons par assolement, la répartition des différentes cultures pratiquées la même année par une même unité d'exploitation ou par un même individu.

Le document n° 2 indique pour chaque culture ou association de cultures, ainsi que par ethnie, la surface moyenne cultivée par actif réel, c'est-à-dire par individu de plus de 10 ans travaillant effectivement dans les champs.

Ce tableau met en évidence l'importance des associations. En effet seuls le coton, le tabac et le riz inondé sont pratiqués en culture pure.

3.1.1 - L'importance de chacune des cultures :

Du fait de la très grande diversité des densités observées et des proportions de chacune des cultures dans une même association, il n'est pas aisé de déterminer la surface revenant à chacune d'elles. On peut cependant classer les productions selon leur importance.

1°) le riz : cultivé soit dans les bas-fonds, soit à sec seul ou en association avec l'igname, le maïs, le mil, il est présent dans plus de la moitié de la surface totale.

2°) le maïs : le plus souvent en association avec l'igname, le riz sec, le mil, l'arachide, on le retrouve sur 36 % de la surface cultivée.

3°) le coton, d'une surface moyenne de 21 ares, représente 20 % de l'ensemble des surfaces cultivées.

4°) l'arachide, seule ou associée avec le maïs et ou mil, est semée sur 13 % de la surface

5°) le mil : toujours mêlé à d'autres cultures (igname, maïs, riz sec, arachide), les quantités produites sont très limitées, voire insignifiantes. Aussi n'en tiendrons-nous pas compte par la suite.

Il faut ajouter à cette liste un certain nombre de productions dont l'importance économique est limitée. Il s'agit tout d'abord du manioc, du pois de terre, du haricot représentant globalement 0,4 % de la surface, du tabac (0,3 %) dont le quart est encadré par la CAITACI, le reste étant écoulé au niveau du village. 4 ha de manguiers et orangers et 13 ha d'anacardières sont exploités de façon très extensive. Aussi leur surface n'a pas été prise en considération dans le total des cultures.

3.1.2 - Des cultures vivrières et des cultures de rente :

De l'assolement présenté ci-dessus, il ressort trois types de production :

- des cultures vivrières : igname, maïs, riz pluvial
- une culture de rente : le coton
- des cultures destinées à la fois à la consommation et à la vente : le riz de bas-fond, l'arachide, le tabac.

En fait, seuls le coton et le riz inondé constituent des spéculations importantes, leur vente représentant respectivement, pour la campagne 1975-1976, 46 et 45 % (1 059 000 F et 1 018 000 F CFA) de l'ensemble des ressources monétaires.

3.1.3 - Un assolement variant selon l'ethnie :

L'examen du document n° 2 montre que l'assolement pratiqué par les Sénoufo diffère de celui des Dioula, ces derniers exploitant une superficie supérieure. Cette différence est due essentiellement à l'arachide, surtout cultivée par les Dioula (25 ares en moyenne par actif réel, contre 9 ares pour les Sénoufo). Les superficies pour les autres productions sont voisines, un peu plus importantes cependant pour le maïs chez les Dioula et pour le riz chez les Sénoufo. La surface en coton est équivalente : 23 ares dans les deux cas.

Par contre les étrangers, dont la plupart n'exercent pas seulement une activité agricole, ne cultivent que 88 ares par actif réel, réparties en arachide (36 %), en coton (35 %) et en riz de bas-fond (24 %).

Document n° 2

SURFACE MOYENNE PAR INDIVIDU EN ACTIVITE ET AGE DE PLUS
DE 10 ANS (ACTIF REEL)

UNITE = Are

	SENOUFO	DILOULA	TOTAL AUTOCHTONES	ETRANGERS	TOTAL KARAKPO	Part de chaque culture	
Nombre total de personnes	204	127	331	18	349		
Nombre d'actifs réels	113	61	174	14	188		
Surface moyenne par actif							
IGNAME + Riz	15	7	12	-	12	10 %	
IGNAME + Riz + Maïs	4	9	6	-	6	5 %	
IGNAME + Riz + Maïs + Mil	1	1	1	-	1	1 %	
TOTAL IGNAME	20	18	19	-	18	15 %	
Riz sec	4	5	4	4	4	3 %	
Maïs	2	2	2	-	2	2 %	
Maïs + Mil	-	3	1	-	1	1 %	
Maïs + Riz	24	8	18	-	17	14 %	
Maïs + Riz + Mil	7	27	14	-	13	11 %	
TOTAL MAIS et/ou RIZ	36	43	39	4	36	31 %	
Arachide	5	13	8	17	8	7 %	
Arachide + Maïs	2	10	5	15	6	5 %	
Arachide + Mil	1	-	0,5	-	0,5	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	3	1	-	1	1 %	
TOTAL ARACHIDE	8	25	13	32	15	10 %	
TOTAL Cultures traditionnelles	64	87	72	36	59	59 %	
Pois de terre et/ou haricots gris	0,5	0,1	0,3	-	0,3	0,3 %	
Marioc	0,3	0,2	0,2	-	0,2	0,2 %	
RIZ	Daba	14	5	11	19	11	10 %
	Machine	12	15	13	2	12	10 %
INONDE	TOTAL	25	21	24	21	23	20 %
C O T O N		23	23	23	31	23	20 %
T A B A C		0,3	0,5	0,4	-	0,3	0,3 %
T O T A L		113	130	119	86	117	100 %

3.2 - Trois principales aires d'exploitation :

L'étude de l'assolement a montré que l'agriculture villageoise répondait à la fois à des besoins d'autoconsommation et à des besoins de marché. Cette dualité, perçue au niveau des cultures pratiquées, est révélée par le cloisonnement entre les systèmes pratiqués que l'on retrouve au niveau de trois aires distinctes d'exploitation.

3.2.1 - Une aire d'exploitation traditionnelle :

Représentant 130 ha, soit 59 % des superficies cultivées, elle est située aux confins du terroir, de 5 à 6 km du village. Y sont cultivées essentiellement des cultures vivrières : igname, maïs, riz pluvial, mil, arachide, cette dernière production n'étant que partiellement commercialisée. Les techniques culturales utilisées sont strictement traditionnelles : pas de mécanisation, culture itinérante, pas d'utilisation d'engrais.

3.2.2 - Une aire d'exploitation cotonnière employant des techniques modernes :

Localisée à proximité du village ou le long de la piste carrossable menant à Boundiali, elle est encadrée par la CIDT. Introduite il y a 10 ans, elle représente 20 % des cultures (44 ha).

3.2.3 - Une aire d'exploitation rizicole :

D'étendue identique à celle en coton, la culture du riz inondé est répartie en 4 bas-fonds distants de 3 à 4 km du village. C'est au niveau de cette culture que l'insertion au système agricole villageois d'éléments extérieurs est la plus effective. Cette production répond en effet aux besoins d'une consommation accrue de riz par les villageois et permet de commercialiser l'excédent. D'extension relativement récente (moins de 15 ans) cette riziculture aquatique n'a, jusqu'à il y a 2 ans, utilisé que des techniques traditionnelles. Mais en 1975, la moitié de la surface de riz de bas-fond a été labourée et semée mécaniquement par un tractoriste privé de Boundiali.

3.2.4 - Deux autres aires d'exploitation d'importance économique limitée :

Aux trois grandes aires énumérées ci-dessus il faut en ajouter deux autres :

- Une aire d'exploitation arbustive constituée par des parcelles plantées en anacardiens ou en arbres fruitiers (manguiers, orangers).

le long ou à proximité de la piste carrossable. Ce type d'exploitation est pratiqué seulement par les Dioula pour les arbres fruitiers et surtout par eux pour la production d'anacardes. Nous avons déjà vu que ces productions marginales ne représentaient qu'une surface limitée (17 ha), mais, surtout, n'étaient peu ou pas exploitées.

La vente de ces produits ne représente d'ailleurs qu'1 % des ventes totales. Peut-être que l'installation d'une usine de traitement de l'anacarde à KORHOGO va-t-elle provoquer un renouveau d'exploitation de ces vergers.

- La culture du tabac sur une surface de 0,6 ha dont 0,15 encadrée par la CAITA. Culture de case, elle est pratiquée sur le pourtour du village, entre les habitations ou sur d'anciens parcs à bovins.

Aux trois principales aires d'exploitation correspondent des systèmes cultureux différents, la liaison entre chacun d'eux étant limitée. Nous allons les étudier successivement.

3.3 - L'aire d'exploitation traditionnelle :

3.3.1 - Un bloc de culture par ethnie :

Cette aire est constituée de deux bandes de cultures orientées nord-sud et distantes de 600 m : l'une pour les Sénoufo et l'autre pour les Dioula. Chaque unité de production exploite une part de cette bande, les différentes unités se succédant bout à bout du nord au sud.

3.3.2 - Rassemblant la majorité des cultures traditionnelles :

Cette aire traditionnelle rassemble 91 % des cultures vivrières (en y incluant l'arachide) pratiquées à Karakpo. Cette proportion est de 93 % pour les Sénoufo et 90 % pour les Dioula, les étrangers étant répartis sur l'ensemble du terroir.

3.3.3 - Une exploitation surtout collective :

Les deux blocs de cultures vivrières sont composés essentiellement de champs collectifs, les champs individuels ne représentant que 6 % de la surface des 2 blocs. Si on inclut les parcelles implantées en dehors de ces deux blocs, cette proportion est de 10 % de l'ensemble des cultures traditionnelles.

3.3.4 - Trois années de culture :

L'étude de l'ancienneté des parcelles de 1975 met en évidence la courte durée d'utilisation des terres - 91 % de la surface est en effet cultivée en 1ère, 2ème ou 3ème année ainsi que l'indiquent les chiffres suivants :

culture de 1ère année	:	33 % de la surface
culture de 2ème année	:	37 % de la surface
culture de 3ème année	:	21 % de la surface
culture de 4ème année	:	8 % de la surface

3.3.5 - Les principales successions observées :

Afin de permettre l'exploitation des successions observées, il a été nécessaire de regrouper les associations de cultures selon la production principale, c'est-à-dire : igname, maïs et/ou riz sec, arachide.

Les différentes successions pour l'ensemble des cultures traditionnelles sont les suivantes :

Champ de 1ère année :

Igname	:	23 %
Maïs et/ou Riz	:	10 %

Champ de 2ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz	:	28 %
Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz	:	6 %
Igname - Arachide	:	2 %

Champ de 3ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz - Arachide	:	14 %
Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz - Maïs et/ou Riz	:	5 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname	:	2 %

Champ de 4ème année :

Igname - Maïs et/ou Riz - Arachide - Arachide	:	2 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname - Maïs et/ou Riz	:	2 %
Igname - Maïs et/ou Riz - Igname - Arachide	:	2 %

Ces pourcentages correspondent au rapport de la surface pour chaque succession observée et de la surface totale en cultures traditionnelles. Ne sont indiqués ci-dessus que les pourcentages supérieurs à 1.

De cette liste, il ressort que l'on trouve :

- en 1ère année surtout de l'igname : 81 % des cas
- en 2ème année presque toujours du Maïs et/ou Riz sec : 92 % des cultures de 2ème année
- en 3ème année, surtout de l'arachide (53 %) mais également de l'igname (22 % des cas) et du Maïs et/ou Riz sec (19 %)
- en 4ème année, de l'arachide (63 % des cultures de 4ème année) et du Maïs et/ou riz (37 %)

3.3.6 - Une succession type sur trois ans : Igname - Maïs et/ou riz sec arachide :

Il apparait donc que la succession type est composée de l'Igname, du maïs et/ou riz sec et de l'arachide se suivant sur la même parcelle. 5 autres successions se retrouvent également assez souvent ; ce sont, par ordre de fréquence :

- Maïs et/ou riz sec - Maïs et/ou riz sec - jachère
- Igname - Maïs et /ou riz sec - jachère
- Igname - Maïs et /ou riz sec - Maïs et /ou riz sec
- Igname - Maïs et /ou riz sec - Igname - Maïs et/ou riz sec
- Igname - Maïs et/ou riz sec - Igname - arachide

Ces conclusions sont confirmées par le rang de chaque culture principale de 1975 dans les successions.

En effet :

- la surface en igname de 1ère année représente 89 % de la surface totale pour cette culture et celle de 3ème année 9 % de cette même surface.
- l'étendue en maïs et/ou riz sec de 1ère année correspond à 19 % de la surface en maïs et/ou riz sec, celle de 2ème année à 66 %.
- l'arachide est en 3ème année (63 % de la surface en arachide) ou en 4ème année (23 %)

En réalité la succession type est :

Défrichement - igname - maïs et/ou riz sec - arachide

En effet le défrichement et le buttage pour les nouveaux champs d'ignames sont effectués durant la saison des pluies de l'année précédant le semis.

Sur le terrain on observe aisément cette succession type, les parcelles de chaque culture principale se succédant dans cet ordre. Le front de défrichement et chaque culture évoluent chaque année latéralement dans le même sens pour le même bloc de culture. Le sens de ce déplacement étant opposé pour les deux blocs parallèles, la distance séparant les cultures traditionnelles des Sénoufo et des Dioula s'accroît chaque année.

3.3.7 - Une différence dans les successions pratiquées par chaque ethnie :

La différence d'assolement entre Sénoufo et Dioula se retrouve au niveau des successions de cultures. Ainsi les successions de 3 ans sont plus fréquentes chez les Dioula (86 % de la surface en 1975) que pour les Sénoufo (53 %). Cette différence est due à l'arachide pratiquée en 3ème année, plus développée chez les Dioula. Pour ces derniers, les successions Igbame - Maïs et/ou riz sec - arachide, ou, igname - maïs et /ou riz sec - maïs et/ou riz sec représentent respectivement 24 et 12 % de la surface en cultures traditionnelles.

Par contre, pour les étrangers produisant surtout de l'arachide sur des parcelles de vivrier venant d'être abandonnées par des autochtones, les cultures de 4ème année représentent 87 % de la surface qu'ils exploitent.

3.3.8 - Une baisse de la surface en cultures traditionnelles :

On observe, pour l'année 1975, une diminution de la surface de 1ère année par rapport aux 2 années précédentes, ceci étant sensible surtout chez les Dioula. Pour ces derniers, les parcelles de 1ère année ne représentent que 24 % des cultures traditionnelles alors que celles de 2è et 3è année sont respectivement de 29 % et 42 %. Cette différence est minime chez les Sénoufo : 42 % pour les cultures de 1ère année et 44 % pour celles de 2è année.

Cette baisse de la surface en cultures traditionnelles chez les Dioula est due à une chute de la surface plantée en igname. En effet, pour ces derniers, l'igname en tête de succession représente pour les parcelles de 3è année 42 % de la surface totale en cultures traditionnelles, alors que cette proportion n'est que de 24 % pour les parcelles de 2è année et de 14 % pour celles de 1ère année. Pour les Sénoufo, ce même pourcentage baisse seulement de 36 % pour les parcelles de 2è année à 32 % pour celles de 1ère année.

Ceci s'explique tout d'abord par une mauvaise récolte en igname ces 3 dernières années, provoquée peut-être par une diminution des pluies, mais aussi par une extension, surtout chez les Dioula, des surfaces en riz inondé, au détriment des cultures vivrières traditionnelles.

3.4 - La culture du coton :

3.4.1 - Seule culture encadrée :

Introduit à KARAKPO en 1964, le coton est la seule culture, jusqu'en 1975, à bénéficier d'une action extérieure directe, tout au moins si l'on excepte les 15 ares de tabac CAITA. Ceci explique le fait qu'elle ait été pendant longtemps la seule culture de rente importante et que les techniques utilisées diffèrent de celles employées pour les autres cultures.

3.4.2 - Un lent démarrage de la culture attelée

D'utilisation récente à KARAKPO (2 ans), la culture attelée n'en est qu'à ses débuts. Seuls 3 planteurs utilisent cette technique nouvelle : 2 Dioula et le forgeron étranger. D'une étendue de 8 ha, la culture attelée ne représente pour le moment que 18 % de la surface en coton. Toutefois, en suite à la création d'un bloc de 24 ha défriché au tracteur, en 1976, et à la décision d'un autre Dioula de pratiquer cette technique, cette surface doit s'accroître. Mais aucun Sénoufo ne manifeste, pour le moment, le désir de suivre cette tendance.

3.4.3 - La culture du coton pratiquée par toutes les unités d'exploitation :

A part celle d'un ancien combattant, ce dernier percevant une pension, toutes les unités d'exploitation produisent du coton. Il n'a pas été possible de retrouver les surfaces pour cette culture depuis son introduction, mais il semble que son succès soit le même pour les 2 groupes ethniques.

Il a déjà été vu que la surface moyenne par actif réel est identique pour les Sénoufo et les Dioula : 23 ares. Elle est par contre supérieure pour les étrangers (31 ares) mais cette différence est due à la surface de 3,85 ha en culture attelée du forgeron.

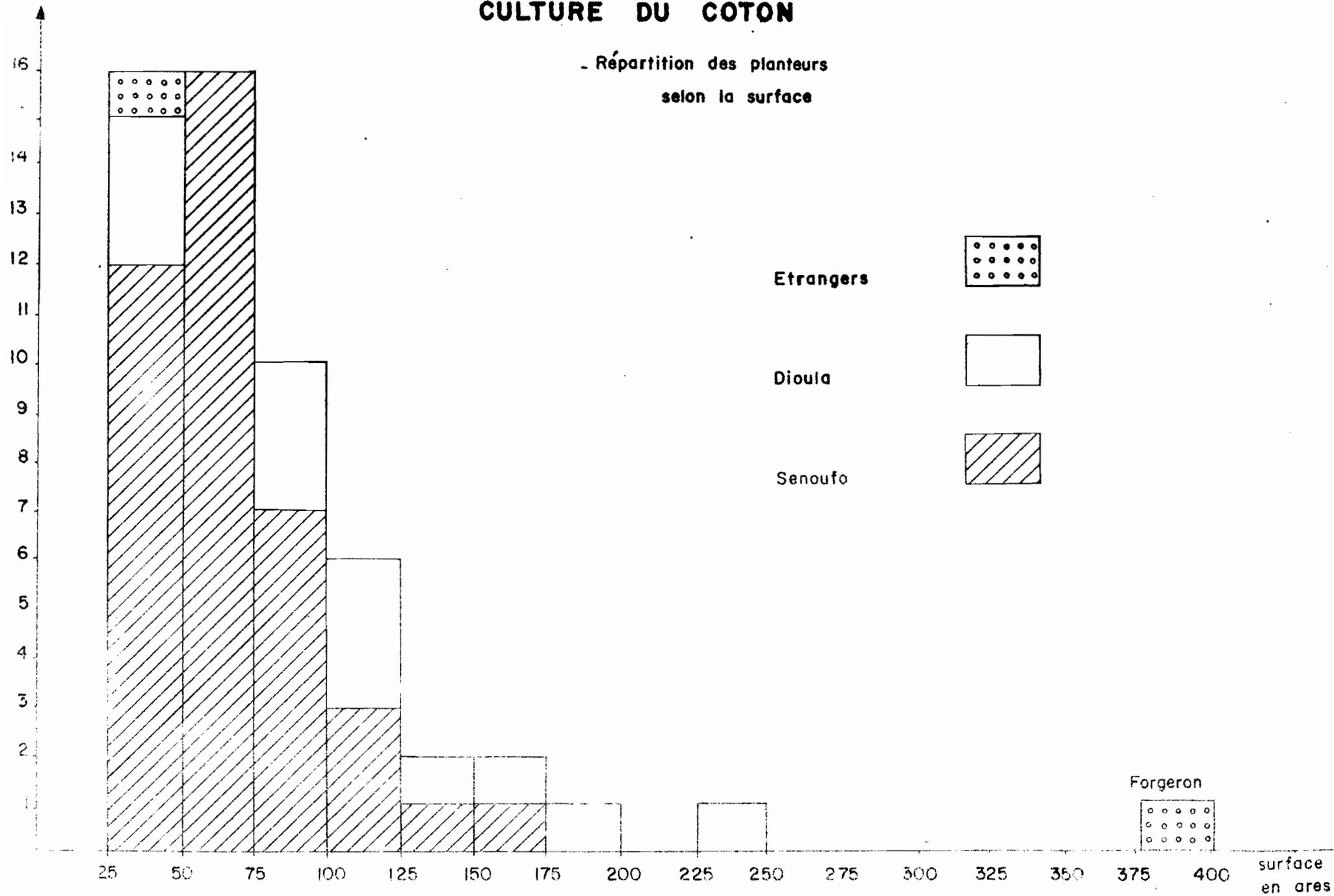
Mis à part ce cas particulier, la surface des parcelles reste assez limitée, ainsi que le met en évidence le document n° 3. Plus des 3/4 des parcelles ont en effet une surface inférieure à 1 ha. Les Dioula ont des parcelles plutôt plus importantes.

3.4.4 - Un certain individualisme :

Près de la moitié (48 %) de la surface cultivée en coton est constituée par des champs individuels. Cette proportion est plus importante chez les Sénoufo que chez les Dioula : 53 % pour les premiers et 37 % pour les seconds. Cette différence explique le fait que les parcelles Dioula soient

CULTURE DU COTON

- Répartition des planteurs
selon la surface



plus grandes, les parcelles cultivées collectivement étant plus vastes que les autres.

Bien que les femmes participent à certains des travaux, le coton est une culture masculine. Elle représente d'ailleurs plus de la moitié (54 %) de la surface cultivée individuellement par les hommes.

3.4.5 - Une succession courte :

- La répartition des parcelles en coton selon leur ancienneté est la suivante :

1ère année de culture	: 33 %
2ème année de culture	: 22 %
3ème année de culture	: 30 %
4ème année de culture	: 7 %
5ème année de culture	: 7 %
6ème année de culture	: 1 %

Il apparaît donc que la durée d'utilisation des parcelles en coton ne diffère pas notablement de celle des autres cultures, les 3 premières années représentant 85 % de la surface.

Cette durée d'utilisation est plus longue pour les Dioula que pour les Sénoufo, les 3 premières années représentant 78 % pour les premiers contre 86 % pour les seconds. La culture du coton reste donc une culture itinérante comme pour les autres productions.

Seules 2 parcelles, représentant seulement 5 % de la surface en coton ont des cultures vivrières dans leur succession. Si l'on tient compte des 4 ha de cultures traditionnelles ayant du coton dans leur succession, le total de la surface où coton et cultures traditionnelles sont intégrées, n'est que de 4 % du total de la surface pour ces 2 types de cultures.

Ces cas exceptés, le coton se succède toujours à lui-même.

3.4.6 - Une intégration aux autres cultures limitée

Le coton constitue au niveau de l'agriculture villageoise un système à part. Rarement intégré à du vivrier que ce soit dans les successions ou dans l'espace, le coton utilise des techniques non étendues aux autres cultures. Seul le forgeron utilise la charrue pour labourer sa parcelle de riz de bas-fond et les engrais ne seront utilisés pour le riz inondé que pour la prochaine année de culture.

3.4.7 - Une baisse de la production en 1975 :

On observe, pour la dernière récolte, une chute de moitié de la production en coton : 22,3 tonnes contre 44,4 tonnes l'année précédente. Celle-ci est due tout d'abord à une diminution des surfacesensemencées, beaucoup de planteurs n'ayant pas achevé le billonnage avant la date limite de semis fixée par la CIDT. 1 planteur sur 5, correspondant à 17 % de la surface en coton, n'a d'ailleurs, de ce fait, pas été encadré par le moniteur de la CIDT. Ils se sont cependant procuré la semence, l'engrais et le produit de traitement.

Cette chute est due également à un mauvais rendement : 510 kg/ha. Celui estimé de la CIDT étant de 803 kg/ha. La différence provient de la sous-estimation des surfaces et de la vente du coton des planteurs non encadrés. Le rendement varie de 190 kg à 1 200 kg/ha, la majeure partie se situant entre 200 et 800 kg/ha. Cette baisse est générale, semble-t-il à l'ensemble du secteur.

3.5 - Le riz de bas-fond

3.5.1 - Pas de maîtrise de l'eau :

Le riz aquatique est cultivé dans 4 bas-fonds, inondés durant la saison des pluies, en l'absence de toute maîtrise de l'eau. On retrouve également au niveau de cette culture la ségrégation ethnique, 1 bas-fond étant exploité par les Dioula et les 3 autres par les Sénoufo.

3.5.2 - Deux techniques culturales :

Il a été vu que cette culture, introduite depuis moins de 15 ans, n'a utilisé pendant plusieurs années que des techniques traditionnelles. En 1974, un sénoufo a, le premier, fait labourer et semer une parcelle de 3 ha au tracteur, suivi massivement l'année suivante par l'ensemble du village. La surface préparée mécaniquement représente la moitié de la surface en riz de bas-fond (1). La proportion de surface préparée mécaniquement est plus faible pour les Sénoufo que pour les Dioula : 46 % contre 74 %.

(1) Nous évaluons approximativement le coût réel du labour d'un hectare de rizière à 20 000 F

3.5.3 - Des parcelles dispersées :

Il n'y a pas de séparation, au niveau du terroir, entre les 2 techniques ; parcelles manuelles et mécanisées s'éparpillant le long du même bas-fond. Cette dispersion des parcelles, importante pour les Sénoufo, pose d'ailleurs un problème pour la signature des contrats SODERIZ, cette dernière qui intervient depuis quelques mois sur le terroir exigeant en effet que les surfaces soient rassemblées en blocs composés uniquement de surfaces mécanisées.

3.5.4 - Une durée d'utilisation soit courte, soit après une jachère limitée.

La répartition de la surface selon l'année de culture est la suivante:

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Jachère de moins de 10 ans	
	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1960	
RIZ	Daba	30 %	46 %	7 %	6 %	-	-	2 %	9 %
INONDE	Machine	31 %	39 %	4 %	3 %	4 %	-	-	19 %
	TOTAL	30 %	43 %	6 %	4 %	2 %	-	1 %	14 %

Elle met en évidence que les 2 premières années représentent 73 % de la surface. Cette durée d'utilisation est plus courte pour les Sénoufo (86 %) que pour les Dioula (48 %). D'autre part, pour ces derniers 45 % de la surface est cultivée après une jachère de moins de 10 ans, alors que cette proportion n'est que de 2 % pour les Sénoufo. Le tabac excepté, le riz de bas-fond est la seule culture pour laquelle une longue jachère ne soit pas observée.

3.5.5 - Une exploitation surtout individuelle :

La part de la surface en riz inondé cultivée individuellement est importante. En ne considérant que les autochtones, les champs individuels représentent 61 % de la surface cultivée en riz inondé. Cette proportion est surtout importante pour les parcelles préparées à la daba (37 %), celles labourées au tracteur ne représentant que 39 % de la surface pour laquelle cette technique est utilisée.

Le riz inondé est surtout une culture féminine : près de la moitié de la surface (46 %) est composée de champs individuels de femmes. Mais celles-ci cultivent essentiellement à la daba. En effet, alors que la proportion des champs individuels féminins est de 87 % pour la surface cultivée à la daba, elle n'est que de 39 % pour celle préparée mécaniquement.

Comme pour le coton, on constate pour le riz de bas-fond une tendance à l'individualisme plus marquée chez les Sénoufo que chez les Dioula. La proportion de champs individuels féminins est en effet le double chez les Sénoufo que chez les Dioula (respectivement 54 % et 28 %).

4 - EN GUISE DE CONCLUSION

On observe donc, au niveau de l'agriculture villageoise, tout d'abord un système vivrier traditionnel en légère régression, un transfert s'effectuant, au niveau de l'alimentation, de l'Igname vers le Riz. Cette substitution du riz à l'igname, aliment pourtant prisé des villageois surtout des Sénoufo, s'explique par de mauvaises récoltes ces 3 dernières années.

Est venu s'ajouter à ce système traditionnel un nouveau système, fortement influencé par l'extérieur. Ce système est très dépendant de l'extérieur, les villageois ne maîtrisant pas les prix des produits vendus et les techniques nouvelles utilisées étant liées à l'encadrement extérieur. L'extension de ce système se fait avec une tendance à la diversification, suite au succès observé pour le riz inondé en 1975.

En fait l'agriculture villageoise demeure attachée à des éléments traditionnels sans repousser toutes les innovations. Mais celles-ci restent, pour le moment, limitées aux cultures marchandes. Il a juxtaposition des deux systèmes observés, la copénétration entre eux restant très limitée.

L'introduction des cultures de rente favorise l'individualisme, un passage lent s'opérant du modèle solidariste basé sur la grande famille au modèle marchand basé sur le ménage. Paradoxalement cette tendance s'observe surtout chez les Sénoufo, les Dioula étant pourtant plus sensibles à l'évolution vers une économie de marché.

Que ce soit pour les cultures vivrières ou pour les cultures de rapport, le mode d'utilisation des sols reste celui d'une culture itinérante, l'exploitation d'une même parcelle excédant rarement 3 années successives. Les jachères observées sont généralement de plus de 40 ans. Ce mode d'utilisation du sol, s'il peut paraître dépassé, est cependant adapté à la grande disponibilité en terres caractérisant Karakpo et le pays Sénoufo au Sud de Boundiali, du fait de la faible densité démographique. Si l'on tient compte du défrichage précédant l'année de culture, l'ensemble des terres utilisées à Karakpo représente, en effet, moins de 5 % de l'ensemble de son terroir.

Xavier LE ROY

Chercheur Economiste

D.R.S.T.O.M.

B.P. 282 Korhogo - Côte d'Ivoire

- Avril 1976 -

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT
EN PAYS SENOUFO

L'Action de la CIDT dans deux communautés
rurales situées au nord et au sud de
Boundiali

	Page
- Introduction	2
- Actions de développement et structures agraires traditionnelles : intégration de la culture du coton au système agricole Sénoufo (Région de la Bagoué).....	4
- Agriculture Traditionnelle et cultures marchandes : la juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo au sud de Boundiali	28